



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 43531

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur le transport des eaux minérales d'Évian. Depuis de longues années, le transport des bouteilles d'eau d'Évian s'effectuait à 90 % par le ferroviaire et à 10 par la route. Depuis cette année, cette proportion est passée de 65 % à 35 %. Le projet Hercule présenté ce mois en comité d'entreprise entraînera, selon les syndicats, un transport par la route à 65 %. Pourtant, le transport par la route est source de pollution accrue, dans une région déjà affectée par le contournement de la Suisse par les camions internationaux. Il lui demande ce qu'il entend entreprendre pour convaincre et inciter la société Danone, propriétaire de la Société d'activités des eaux minérales d'Évian, à développer une vraie plate-forme ferroviaire et faire ainsi le choix, comme le souhaitent d'ailleurs les citoyens, les associations et les élus, du transport ferroviaire. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

La société d'activités des eaux minérales d'Évian a, compte tenu de la localisation de son site de production et de ses contraintes d'évacuation massive, toujours privilégié le mode ferroviaire pour la livraison de ses bouteilles en France et dans plusieurs pays étrangers. Un partenariat de longue date existe avec la SNCF, qui a permis la mise en place d'une logistique ferroviaire, adaptée aux besoins de la source. La part du fer sur ce marché représente aujourd'hui 70 % des volumes expédiés. L'annonce par les eaux minérales d'Évian d'un projet de réorganisation interne baptisé « Hercule » a récemment suscité des interrogations. Le nouveau système de convoyage, de chargement routier et de stockage des palettes a été conçu pour permettre de recourir à un plus grand nombre de camions, en période de pointe, pour évacuer une production que le mode ferroviaire ne pouvait pas prendre en charge du fait de son organisation par nature plus propice aux transports massifiés. Le volume de trafic ferroviaire n'en a pas été modifié pour autant. La direction des eaux minérales d'Évian a, à diverses reprises, dans la presse ou au cours de la réunion exceptionnelle organisée le 2 juillet dernier par le préfet de Haute-Savoie, confirmé les objectifs du projet « Hercule » et son souhait de maintenir, voire développer sa collaboration avec la SNCF. La SNCF travaille, d'ailleurs, avec la société Danone, maison mère des eaux minérales d'Évian, sur plusieurs projets de logistique ferroviaire sur de nouvelles destinations tant nationales qu'étrangères (Allemagne, Grande-Bretagne). Enfin, une partie des transports ferroviaires réalisés au départ d'Évian, et principalement ceux à destination de la grande distribution, est payée par les clients et le mode de transport n'appartient alors pas à la société Danone.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43531

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5232

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9225